



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 700

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la commémoration de l'assassinat des athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich en 1972. Le Canada, la Belgique, l'Australie et les États-unis, l'Allemagne ont d'ores et déjà exigé du Comité international olympique qu'il fasse observer une minute de silence aux Jeux olympiques de Londres 2012 à la mémoire des 11 athlètes israéliens assassinés par des terroristes palestiniens, il y a 40 ans, lors des Jeux olympiques de Munich. Il est impératif que la France se joigne à cette initiative car observer une minute de silence à la mémoire des athlètes israéliens symbolisera un geste humanitaire et portera le message que la violence et le terrorisme sont incompatibles avec l'idéal olympique. C'est pourquoi il souhaiterait avoir la confirmation de l'engagement du Gouvernement français dans cette démarche.

Texte de la réponse

En ligne avec sa ferme condamnation de l'assassinat de 11 athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich en 1972, la France soutient l'initiative du gouvernement israélien visant à faire observer une minute de silence en leur mémoire lors des Jeux olympiques de Londres, à l'occasion du 40e anniversaire de cet attentat. La France a toutefois pris acte du refus opposé à cette demande par le Comité international olympique, seul compétent en matière d'organisation des Jeux et de définition de leur programme officiel. Pour autant, la France est prête à s'associer à toute cérémonie à la mémoire des athlètes israéliens qui serait organisée par le pays hôte.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 700

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2012](#), page 4288

Réponse publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4701